

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Notre Bureau

Bureau des Guides et Accompagnateurs  
GuidesValais  
1997 Haute-Nendaz

info@guidesvalais.com  
www.guidesvalais.com

### Réservation

Vous pouvez faire votre réservation par écrit, par téléphone, par le biais de notre site Internet ou par un de nos différents partenaires. La réservation faite vous devez être au courant des conditions générales et y êtes donc soumis.

Pour participer à un cours ou une activité de notre bureau, il est nécessaire d'être en bonne santé ou d'annoncer une éventuelle faiblesse d'ordre physique ou psychologique.

### Paiement

Le paiement se fait par facturation ou au comptant. Après réservation, vous devez verser des arrhes s'élevant à 40% au moins du montant total de la facture. Le solde peut être versé jusqu'au jour de l'activité, par versement bancaire ou en espèces à notre collaborateur.

### Coordonnées bancaires:

Banque Raiffeisen  
1996 Basse-Nendaz  
CB 80577  
CCP de la Banque 19-1232-2  
compte N° 8126.22  
Clearing N°. 80577  
bic-swift: RAIFCH 22  
IBAN: CH1480577000000812622

### Modification et annulation de programme

Notre bureau et ses collaborateurs se réservent le droit de modifier le programme selon la météo ou les conditions sur le terrain. Si une activité comme l'hélicoptère, par exemple, ne peut avoir lieu pour des raisons météorologiques, le collaborateur du bureau vous proposera une activité de remplacement.

Une annulation après réservation par le client n'est possible que pour de justes motifs (certificat médical, décès d'un proche) et oblige le client à verser un dédommagement au bureau et au collaborateur engagé.

**Jusqu'à 30 jours avant l'activité:** 10% des frais de cours  
**29 - 20 jours avant l'activité:** 20% des frais de cours  
**19 - 10 jours avant l'activité:** 50% des frais de cours  
**9 - 0 jours avant l'activité:** 80% des frais de cours

L'annulation doit se faire par écrit ou par téléphone auprès de notre bureau directement. Nous vous recommandons de conclure une assurance annulation.

### Assurances

Les participants doivent être couverts par leur propre assurance accident incluant le secours en montagne (secours organisé et secours hélicoptère). Les assurances sont l'affaire des participants nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

### For juridique

Pour tous les cas litigieux, quel que soit la nationalité des parties concernées et le lieu du litige, le droit suisse est appliqué. Le for juridique est Nendaz dans le canton du Valais.